

#### Votre guide facture Horizon C5 dissociée



### **Comprendre** votre facture d'électricité

Madame, Monsieur,

Bienvenue dans l'univers TotalEnergies.

Afin de faciliter la gestion de votre énergie, nous avons conçu ce guide qui contient toutes les informations indispensables pour bien comprendre les composantes de votre facture Horizon C5 dissociée TotalEnergies.

Le Service Client TotalEnergies se tient par ailleurs à votre disposition pour toute question complémentaire.

Bonne lecture,

Le Service Client TotalEnergies

#### Votre facture TotalEnergies se décompose en **2 parties distinctes** :





Une première page affichant le montant global de votre facture





Une seconde page avec le détail de la facturation

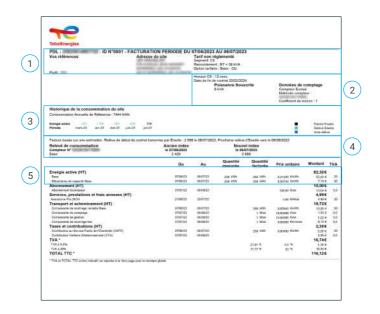


## 1- Première page de votre facture



- 1 Vos références clients à préciser lors de vos échanges avec TotalEnergies
- (2) Les coordonnées du Service Client TotalEnergies et le lien vers votre Espace Client.
- 3 Numéro de dépannage du Gestionnnaire de Réseau de Distribution (GRD) (Enedis ou ELD) en cas d'urgence.
- 4 Le montant facturé (en euros HT) inclut :
  - La fourniture d'électricité comprenant votre abonnement fournisseur ainsi que votre consommation d'électricité sur la base des tarifs HT précisés dans votre contrat
  - · L'acheminement : coûts fixes et variables du TURPE
  - · Les éventuelles prestations techniques réalisées par le distributeur
  - · Les éventuels services souscrits
  - · Les taxes et contributions
  - Les taux de TVA applicables. Le calcul de la TVA s'effectue sur la somme du montant total HT.
- 5 Le moyen de paiement que vous avez choisi.

# **2-** Deuxième page de votre facture (1/2)



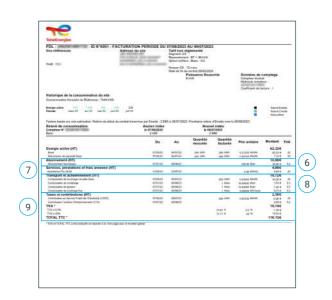
- Les principales informations contractuelles de votre site (Point De Livraison, adresse du site, segment, offre, puissance souscrite, option tarifaire...).
- 2 Les puissances maximales souscrites sur ce site.
- 3 L'historique de vos consommations mensuelles en kWh : le code couleur indique le type de relève. Les chiffres indiqués sont transmis par Enedis.

La Consommation Annuelle de Référence (CAR) représente une estimation de consommation annuelle sur un PDL calculée à partir des consommations antérieures transmises par le GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution).

- Index de début et de fin de période relevés ou estimés par le Gestionnaire du Réseau de Distribution.
- 5 L'énergie active détaillant votre consommation d'électricité sur la période en kWh. Celle-ci comprend le mécanisme de capacité et correspond à la différence entre l'index de début et de fin de période relevé ou estimé par le Gestionnaire de Réseau. Votre consommation est facturée sur la base des tarifs HT spécifiés dans votre contrat et également précisés dans la rubrique prix unitaire.

NB: Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité) est intégrée à la TICFE (Taxe intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité), également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité).

# **2-** Deuxième page de votre facture (2/2)



- 6 L'abonnement est une part fixe calculée en tenant compte : des caractéristiques de l'offre choisie, de l'option tarifaire choisie, de la puissance souscrite.
- (7) Éventuels services et prestations annexes
- 8 Le transport et l'acheminement qui regroupent les composantes de gestion, de comptage et de soutirage. La composante annuelle de soutirage est un coût permettant de couvrir les coûts des réseaux, elle est composée :
  - D'une part fixe qui dépend du segment (C5), de la puissance et de l'option tarifaire
  - D'une part variable qui dépend du segment (C5) et de la consommation du site

Ces coûts sont identiques pour les tous les fournisseurs et régulés par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) fixé par la commission de régulation de l'énergie (CRE). Ils sont reversés en intégralité aux différents bénéficiaires.

- Les taxes et contributions sont spécifiques au secteur de l'énergie et communes à tous les fournisseurs :
  - La TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale) ou CSPE (Contribution au Service Public d'Electricité)
  - La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement)
  - La TVA (L'intégralité de votre facture est soumise à un taux de TVA de 20% à l'exception de l'abonnement et la CTA qui sont soumis à un taux de TVA à 5,5%).

